



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT Volet agricole

Hauts-de-France

17 et 18 octobre 2018

Olivier ALLAIN – Ambassadeur
Loïc GOUËLLO et Vincent STEINMETZ – Mission d'appui

Grand Plan d'investissement (GPI): volet agricole

L'agriculture, l'agroalimentaire, les secteurs de la forêt et du bois, la pêche et l'aquaculture :

- constituent un **pan stratégique de l'économie française, pourvoyeur d'emplois et d'activité économique dans les territoires**
- contribuent positivement à la balance commerciale et au rayonnement de la France dans le monde.

Toutefois, ces secteurs doivent conduire un processus de **transformation en profondeur pour faire face aux défis économiques sociaux, environnementaux et sanitaires auxquels ils sont confrontés.**

Grand Plan d'investissement (GPI): volet agricole

Les travaux conduits dans le cadre des **Etats Généraux de l'Alimentation** (EGA) au 2ème semestre 2017 ont mis en avant la nécessité de :

- placer l'agriculteur et l'entreprise au cœur de l'innovation et de la transformation vers la multi-performance,
- faire coexister les logiques de filière et les logiques territoriales

Ces défis supposent de repenser les stratégies d'investissement, en :

- **fondant la décision d'investissement sur l'élaboration d'un projet d'entreprise ou de filière ;**
- **renforçant l'effet levier, la cohérence et l'efficacité des outils de soutien public.**

Grand Plan d'investissement (GPI): volet agricole

L'accompagnement de la transformation des secteurs agricoles, agro-alimentaires, forêt-bois et pêche-aquaculture, au regard des défis économiques sociaux, environnementaux et sanitaires s'envisage dans le cadre du **grand plan d'investissement (GPI)**

La mission de préfiguration du GPI (juin-septembre 2017) par Jean Pisani-Ferry a dégagé 4 priorités :

- Accélérer l'adaptation des outils et le changement des pratiques ;
- Accélérer la réponse aux défis du changement climatique ;
- Renforcer la compétitivité de l'aval et la structuration des filières;
- Mobiliser et soutenir la recherche et l'innovation.

Travaux d'approfondissement sur le deuxième semestre 2017 pour préciser les dispositifs financés par l'État s'intégrant dans le GPI, en lien avec les conclusions et préconisations de l'atelier 14 des États généraux de l'alimentation (EGA)

Grand Plan d'investissement (GPI): volet agricole

Les 9 actions retenues s'articulent autour de 3 axes :

❖ Axe 1: Transformation de l'amont agricole et forestier

- 4 actions proposées

❖ Axe 2: Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier

- 2 actions proposées

❖ Axe 3: Innovation et structuration des filières :

- 3 actions proposées

Trois types d'outils financiers sont envisagés :

- ❖ Une mobilisation de crédits budgétaires (subventions) ;
- ❖ Un recours accru aux instruments financiers (fonds de garantie, fonds de prêts, fonds propres) ;
- ~~❖ La mobilisation du PIA3 pour soutenir la recherche et l'innovation.~~

Axe 1 – Transformation de l'amont agricole et forestier

Enjeux

L'agriculture doit s'engager dans un processus de transformation pour relever des défis majeurs, dont:

- mieux répondre aux attentes des consommateurs, en faisant évoluer l'offre de produits, les pratiques de production et les processus de transformation ;
- regagner en compétitivité au niveau de l'amont ;
- assurer la transformation des modèles agricoles vers une multi-performance;
- assurer le renouvellement des générations et l'installation de jeunes agriculteurs.

4 actions

- Action 1.1: soutien aux investissements dans les exploitations agricoles ;
- Action 1.2: soutien au changement des pratiques ;
- Action 1.3: soutien à la méthanisation agricole ;
- Action 1.4: soutien aux investissements en forêt.

Action 1.1 - Soutien aux investissements dans les entreprises agricoles

Objectif

Faciliter l'accès des entreprises agricoles aux financements, en particulier bancaires, pour accélérer l'effort d'investissement et concrétiser les projets transformants.

2 outils

- Création d'un **fonds de garantie** pour garantir les prêts aux exploitations agricoles confié au FEI
- **PCAIE**, en ciblant mieux les subventions à l'investissement matériel dans le cadre des appels à projets régionaux

Ambitions

Au total, cette action représentera un soutien public de **1,3 Md€** (800 / 500 M€)

Calendrier

- Fonds de garantie : mise en œuvre effective début 2019
- Adaptation du PCAIE : 2nd semestre 2018

Action 1.1 / Fonds de garantie pour les exploitations agricoles

Objectifs

- Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les projets risqués et permettre des conditions de financement plus avantageuses ;
- Sécuriser les emprunts d'EA en éviter le recours aux garanties personnelles ;
- Soutenir la montée de gamme et la création de valeur ajoutée, la transformation des systèmes de production.

Stratégie / éligibilité

- Mandat du MAA au FEI ;
- Stratégie étayée par une étude de marché réalisée par le FEI auprès des banques (mai 2018) ;
- **Bénéficiaires** : PME agricole, sous conditions (moins de 7 ans d'ancienneté, niveau d'investissement)
- **Intermédiaires financiers (banques)**: sélection par appel à manifestation d'intérêt (sept-déc. 2018)

Mise en œuvre (début 2019)

- Prêts aux bénéficiaires finaux par les banques sélectionnées (garantie plafonnée ; quotité garantie = 80%)
- Potentiel de 800M€ de prêts d'ici 3-4 ans

Action 1.1 / Soutiens aux investissements matériels (PCAE)

Objectifs

- Accompagner la transformation des systèmes de production et favoriser une approche globale des projets ;
- Répondre aux objectifs des plans de filière ;
- Cibler le soutien sur **5 priorités thématiques** définies dans l'atelier 14 des EGA : agro-écologie et réduction des intrants ; bien-être animal et biosécurité ; indépendance protéique ; production d'ENR et économies d'énergie ; santé des travailleurs et conditions de travail

Evolution du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)

- Déclinaison des objectifs dans les appels à projets régionaux (et/ou les modalités de sélection des projets) réalisés dans le cadre des PDRR, en lien avec les autorités de gestion (2ème semestre 2018)

Mise en œuvre

- 1 ou plusieurs **AAP régionaux** par an ;
- Subvention aux investissements attribuée selon le cadre du PDRR ;
- 500 M€ (crédits MAA et FEADER) sur 5 ans.

Action 1.2 / Soutien aux changements de pratiques

Objectifs

- Soutenir et pérenniser l'adoption de pratiques agricoles et de modes de production plus vertueux permettant de concilier performances économique et environnementale ;
- Contribuer aux objectifs nationaux de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (**-25% à horizon 2020** et **-50% à horizon 2050**) ;
- Atteindre 15 % de SAU convertie ou en cours de conversion en agriculture biologique (AB) à horizon 2022.

Aides à la conversion à l'AB

- Renforcement du soutien public aux aides à la conversion à l'AB : 800 M€

MAEC « transformantes »

- Renforcement du soutien public aux MAEC transformantes : 540 M€
- **MAEC « transformantes »** = MAEC « systèmes » et certaines MAEC localisées visant un changement de pratiques (ex : réduction de traitements phytosanitaires, gestion des milieux pastoraux...).

Mise en œuvre

- Critères d'éligibilité déjà définis, dont la priorisation pourra être renforcée régionalement après concertation entre financeurs (CR, DRAAF, Agence de l'eau) ;
- Sollicitation des aides dans le cadre des **déclarations PAC** (15 mai de chaque année) .

Action 1.3 / Soutien à la méthanisation agricole

Objectifs

Accélérer le rythme de développement des installations de méthanisation agricole, pour atteindre l'objectif de **1 000 méthaniseurs agricoles à horizon 2020** fixé par le plan « Energie Méthanisation Autonomie Azote ».

Création d'un « prêt méthanisation »

- Création d'une offre de prêts sans garantie mise en place par Bpifrance ;
- Soutien public de **100 M€** afin d'accompagner environ 400 projets

Mise en œuvre

- Offre dédiée aux projets de méthanisation agricole de taille moyenne,
- Demandes à formuler auprès des **directions régionales de Bpifrance**.
- Mise en œuvre : 2nd semestre 2018

Action 1.3 / Soutien aux investissements forestiers

Objectifs

- Préparer les forêts aux conséquences du changement climatique ;
- Maximiser la séquestration de carbone par les arbres, au bénéfice de la filière forêt-bois dans son ensemble ;
- Augmenter les capacités de mobilisation de la ressource bois, notamment en bois d'œuvre, tout en diminuant l'impact environnemental ;
- Encourager les investissements pour la création ou l'amélioration de leur réseau de desserte (3 500 km de pistes) et l'amélioration de peuplements (40 000ha).

Aide à l'amélioration des dessertes

- Subventions à la création et l'amélioration des dessertes forestières
- Soutien public 100M€ (MAA+FEADER)

Aide à l'amélioration des peuplements

- Mise en place d'une mesure nationale d'aide à l'amélioration des peuplements forestiers*
- Soutien public 40M€ (Etat)

Mise en œuvre

- Propriétaires forestiers privés individuels ou regroupés et des communes forestières
- Appels à projets régionaux, à l'initiative des DRAAF, en liaison avec les conseils régionaux
- Mise en œuvre : 2018

*instruction technique n°DGPE/SDFCB/2018-369 du 15 juin 2018

Synthèse Axe 1

Axe	Actions	Montant (Mds€)*	Outils	Détail indicatif (Mds€)*
1. Transformation de l'amont agricole et forestier 2,8 Mds€	1.1. Soutien aux investissements dans les entreprises agricoles	1,3	Fonds de garantie	0,800
			Subvention aux investissements matériels	0,500
	1.2. Soutien au changement des pratiques	1,3	Aide conversion Bio	0,800
			MAEC transformantes	0,540
	1.3. Soutien à la méthanisation agricole	0,1	Fonds de prêts à la méthanisation agricole	0,100
	1.4. Soutien aux investissements en forêt	0,1	Pistes forestières	0,100
			Amélioration des peuplements	0,040

* Les montants s'entendent en crédits publics Etat et FEADER. Ces montants n'intègrent pas les contreparties régionales ou autres interventions publiques (agences de l'eau notamment)

Axe 2 – Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier

Enjeux

- Investissement et innovation nécessaires au secteur agroalimentaire, pour gagner en compétitivité face à la concurrence internationale, regagner des parts de marché en France et à l'export, et faire évoluer son offre produit pour mieux répondre aux attentes des consommateurs ;
- Faciliter l'émergence de projets nouveaux et l'accélération de la modernisation des outils existants de l'aval forestier.

2 actions

- Action 2.1: Soutien à la montée en gamme de l'aval agricole;
- Action 2.2: Soutien à la modernisation de l'aval forestier

Action 2.1 - Soutien à la montée en gamme de l'aval agricole

Objectifs

- Répondre aux enjeux du secteur et palier le sous-investissement marqué des entreprises de l'aval agricole (transformateurs, équipementiers, plateformes distribution);
- Soutenir les investissements et la montée en gamme de plus de **1600 PME** de l'aval agricole.

3 outils

- Renforcement de l'offre de **prêts sans garantie**;
- Intervention renforcée en **fonds propres**;
- **Accélérateur** PME aval agricole.

Ambitions

Au total, cette action représentera un soutien public de **1,6 Md€** (1,4 Md€/0,2 Md€/5M€).

Calendrier

- Dès 2018 pour l'accélérateur et la mobilisation renforcée des outils d'intervention existants en prêts sans garantie et en fonds propres ;
- 2019 pour le déploiement d'une offre complémentaire dédiée au secteur sous forme de prêts sans garantie

Action 2.1 – Renforcement de l'offre de prêt sans garantie

Objectifs

- Faciliter l'accès au financement pour soutenir les investissements de modernisation et le développement de la croissance
- Favoriser les investissements de plus de 1400 entreprises

Renforcement de l'offre de prêts sans garantie

- Mobilisation de l'offre de prêts sans garantie existante de Bpifrance
- Création d'une nouvelle offre de prêts sans garantie par Bpifrance dédiée aux PME et ETI agro
- 1,4Md€ de prêts sans garantie sur 5 ans

Mise en œuvre

- 2018 : Offres existantes
- 2019 : Nouveaux prêts modulables
- Demandes à formuler auprès des **directions régionales de Bpifrance.**

Action 2.1 – Intervention en fonds propres

Objectifs

- Accélérer la modernisation des entreprises à fort potentiel
- Renforcement du lien avec l'amont

Interventions en fonds propres

- Mobilisation du continuum de financement de Bpifrance au bénéfice des entreprises
- Intervention en **fonds propres**, directement ou via des fonds partenaires.
- Cible : PME cherchant à déployer une stratégie de montée en gamme
- 100 à 200 M€ investis en fonds propres sur 5 ans, pour plus de 50 entreprises bénéficiaires

Mise en œuvre

- Demandes à formuler auprès des **directions régionales de Bpifrance**.
- Calendrier : ouvert

Action 2.1 – Accélérateur PME Aval agricole

Objectifs

- Assister les PME pour une meilleure prise en considération des enjeux, poser la stratégie, ouvrir le capital, s'internationaliser, recruter et retenir les talents, préparer les transmissions ;
- créer des synergies entre transformateurs pour le développement à l'international, la mutualisation de structures, le partage des bonnes pratiques.

Création d'un accélérateur pour les PME de l'aval agricole

- Adaptation du programme d'accélérateur de Bpifrance aux spécificités de la filière.
- 30 PME à fort potentiel par promotion, accompagnées pendant 24 mois au travers d'un cursus complet élaboré en partenariat avec une « *Business School* »
- Subvention aux frais de participation

Mise en œuvre

- Recrutement sur appel à candidatures organisé par **Bpifrance** à l'automne 2018
- Première promotion : mars 2019

Action 2.2 - Soutien à la modernisation de l'aval forestier

Objectifs

- Relancer la production de sciages en France, notamment feuillus ;
- Promouvoir la transformation en produits techniques à haute valeur ajoutée ;
- Réduire l'exportation de grumes et l'importation de produits transformés ;
- Gagner en compétitivité et améliorer la qualité des produits et des services associés ;
- Renforcer les structures industrielles et commerciales des scieries porteuses de projets collectifs visant la production de valeur ajoutée.

Prêt participatif de développement (PPD)

- Mobilisation de l'offre existante de prêts de 40 à 300 k€ (Bpifrance), à concurrence de **25M€** ;
- Investissements immatériels ou corporels à faible valeur de gage, augmentation du BFR générée par le projet de développement.

Prêt sans garantie pour l'aval forestier

- Création d'une offre de prêt avec différé d'amortissement, sans prise de garantie ;
- Cible : **100M€** de prêts.

Mise en œuvre

- PPD déjà opérationnel ; prêt sans garantie au 2nd semestre 2018
- Demandes à formuler auprès des **directions régionales de Bpifrance**.

Synthèse Axe 2

Axe	Actions	Montant total (Mds€)*	Outils	Détail indicatif (Mds€)*
2. Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier 1,7 Md€	2.1. Soutien à la montée en gamme de l'aval agricole	1,6	Fonds de prêts aval agricole	1,400
			Fonds propres - Montée gamme	0,200
			Accélérateur PME Agroalimentaire	0,005
	2.2. Soutien à la modernisation de l'aval forestier	0,1	Fonds de prêts participatifs pour les investissements innovants	0,025
			Fonds de prêts aval forestier	0,100

Axe 3 – Innovation et structuration des filières

Enjeux

- Les PME françaises jouent un rôle majeur dans la croissance économique nationale;
- Nécessaire effort de R&D et innovation pour la transformation des filières, afin d'accélérer la montée en gamme des productions, proposer des réponses aux transitions climatiques et écologiques, répondre aux besoins sociétaux d'une meilleure alimentation, et tirer bénéfice de la transition numérique.
- Nécessité de poursuivre l'adaptation des outils de production et de l'organisation logistique des filières agricoles et agro-alimentaires, afin de gagner en compétitivité et mieux répondre aux attentes des consommateurs

3 actions

- Action 3.1: Concours d'innovation;
- Action 3.2: Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales;
- Action 3.3: Soutien aux investissements structurants dans les filières.

Action 3.1 – Concours d'innovation

Objectifs

- Soutenir **100 projets** de recherche, développement et innovation portés par des PME/Startups, visant le développement et la mise sur le marché de produits, services et technologies innovants.

1 outil

- Appels à projets « **concours d'innovation** » lancés, dans le cadre du PLA3, avec notamment les thématiques « agriculture innovante » et « alimentation intelligente »

Ambitions

Au total, cette action représentera un soutien public de **20 M€**.

Calendrier

Action déjà engagée

Action 3.1 – Concours d'innovation

Objectifs

- Favoriser l'émergence accélérée de champions français d'envergure mondiale ;
- Co-financement de projets de recherche, développement et innovation portés par des PME/Startups ;
- Projets visant le développement et la mise sur le marché de produits, services et technologies innovants.

Concours d'innovation

- AAP nationaux thématiques et semestriels, financés par le PIA3 et opérés par Bpifrance, Ademe et FAM
- Soutien public : 20M€
- coût total d'un projet = 600k€ à 5M€

1^{er} AAP

Clôturé le 13/03/18, 9 thématiques dont :

- Agriculture innovante (Ademe) ;
- Alimentation intelligente (FAM) ;
- French fab (Bpifrance)

2^{ème} AAP

Lancé le 09/07/18 sur 9

- thématiques dont :
- Industrie, agriculture et sylviculture éco-efficientes (Ademe)
 - Espace (Bpifrance)
 - Alimentation intelligente (FAM)

3^{ème} AAP

début 2019

Action 3.2 – Soutien aux projets d'innovation collaborative et territoriale

Objectifs

- Accompagner un maximum de **projets d'innovation collaborative et territoriale** dans le secteur agricole et forestier, en s'appuyant sur les appels à projets du PIA3 et du PNDAR

4 outils

- Territoires d'innovation de grande ambition (AAP PIA3-TIGA);
- Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique (8 AAP PIA3-ADEME);
- Agriculture et agro-alimentaire de demain (AAP PIA3-Bpifrance) ;
- Appels à projets de recherche appliquée et d'innovation financés par le CASDAR (AAP CASDAR-DGER/DGAL/FAM).

Ambitions

Au total, cette action représentera un soutien public de **400 M€** (40 M€ / 50M€ / 200M€ /120M€).

Calendrier: Dès 2018

Action 3.2 – Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)

Objectifs

- Accompagner et accélérer le déploiement à grande échelle de solutions et technologies innovantes, contribuant au renouvellement de modèles de développement territoriaux et à la transition écologique.
- Attractivité, création d'activité et de valeur, amélioration du service rendu aux habitants, durabilité écologique

Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA - CDC)

- AMI et AAP opérés par la Caisse des dépôts et consignations ;
- Sélection d'une dizaine de « territoires d'innovation » les plus ambitieux, structurés et prometteurs
- Subventions destinées à cofinancer des missions d'ingénierie et de conseil, la mise en œuvre du projet et les investissements associés
- Fonds propres mobilisés dans une logique d'investissement avisé.

Mise en œuvre

- AMI conduit en 2017 (sur 24 lauréats, 8 relevant des secteurs agricole, agroalimentaire, forestier et de la bioéconomie)
- AAP prévu en septembre 2018, sélection des projets au 1^{er} semestre 2019

Action 3.2 – Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique

Objectifs

Soutien au développement de technologies ou de produits innovants pour des marchés précis, pouvant aller jusqu'à des mises en œuvre à l'échelle industrielle, à fort impact économique et environnemental.

Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique (Ademe)

Projets collaboratifs ou individuels, portés par une entreprise, assiette > 2 M€

Appels à projets lancés par l'**ADEME** dans le cadre du PIA3, dont :

- « Agriculture et industries agroalimentaires écoefficientes » ;
- « Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources » ;
- « Matériaux et chimie biosourcés, biocarburants avancés » ;
- « Economie circulaire et valorisation des déchets » ;
- « Energies Renouvelables ».

Mise en œuvre

- Huit AAP lancés simultanément par l'Ademe le 9 février 2018 jusqu'à mi-2019 ;
- 2 à 3 clôtures intermédiaires, selon le calendrier propre à chaque AAP

Action 3.2 – Agriculture et agro-alimentaire de demain

Objectifs

Soutien à la mise au point et/ou à la démonstration de produits, de process ou de technologies innovants permettant d'accompagner la transformation des filières agricoles et agroalimentaires.

Appels à projets « Agriculture et agro-alimentaire de demain »

Projets de recherche et développement et d'innovation portés par une entreprise, le cas échéant en collaboration avec d'autres partenaires, présentant un budget supérieur à 2 M€ et s'inscrivant dans les priorités thématiques issues des États Généraux de l'Alimentation :

- La transformation des systèmes agricoles vers l'agro-écologie ;
- L'alimentation humaine ;
- La bioéconomie durable à l'échelle des territoires ;
- Le numérique et les données.

Mise en œuvre

- Calendrier : lancement à l'automne 2018, clôtures prévisionnelles : fin 2018 puis 2 à 4 clôtures intermédiaires en 2019
- Contact : BPI France / FranceAgriMer (sous réserve)

Action 3.2 – Appels à projets de recherche appliquée et d'innovation financés par le CASDAR

Objectifs

- Contribuer au renforcement de la recherche finalisée
- Privilégier les projets partenariaux entre acteurs de la recherche académique, de la recherche appliquée, du développement et de la formation.
- Accompagner la transition agro-écologique des systèmes agricoles et le développement de la bio-économie, en insistant sur la production de données interopérables et transférables aux agriculteurs.

Mobilisation d'appels à projets financés par le CASDAR

AAP de recherche appliquée et d'innovation opérés par la DGER, la DGAL et FranceAgriMer :

- innovation et partenariat ;
- recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation;
- semences et sélection végétale ;
- expérimentation ;
- constitution de Réseaux Mixtes Technologiques.

Mise en œuvre

- AAP nationaux lancés annuellement

Action 3.3 – Soutien aux investissements structurants dans les filières

Objectifs

Accompagner le montage de projets et le soutien aux investissements s'inscrivant dans une dynamique collective de filière et contribuant à améliorer la structuration des filières agricoles et alimentaires et leur montée en gamme.

2 outils

- Appel à projets filières (FAM);
- Fonds avenir Bio renforcé (Agence Bio).

Ambitions

Au total, cette action, représentera un soutien public de **100 M€** (60 M€ / 40M€)

Calendrier

- Appel à projets filières : 1er AMI ouvert du 02/07/18 au 31/10/18, puis appel à projets à partir de 2019 ;
- **Fonds avenir Bio** : 2 appel à projets par an.

Action 3.3 – Appels à projets filières

Objectifs

Identifier et soutenir des projets d'investissements jugés prioritaires au niveau national et s'inscrivant dans des démarches collectives mobilisant différents maillons d'une filière.

Appel à projets pour la structuration des filières agricoles et agroalimentaires

Action se déroulant en 2 temps :

- 1) *Soutien aux structures chargées du montage et de l'ingénierie des projets de filière à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)*
 - identification des projets particulièrement structurants ou innovants, de dimension supra régionale, ou des projets pilotes, nécessitent un accompagnement complémentaire aux dispositifs d'aide existants
 - Accompagnement de la maturation des projets sélectionnés à l'AMI (subvention d'une partie des coûts d'ingénierie)
- 2) *Soutien à la réalisation des investissements, matériels et immatériels des projets sélectionnés par AAP*

Mise en œuvre

- Opérateur : FranceAgriMer
- AMI du 02/07/18 au 31/10/18
- AAP : 2019

Action 3.3 – Fonds Avenir Bio

Objectifs

- Structuration des filières agricoles biologiques.
- Satisfaire les demandes des consommateurs et accompagner un développement équilibré de l'offre et de la demande de produits biologiques en France
- engagements réciproques des opérateurs pour sécuriser les débouchés pour les producteurs et les approvisionnements pour les transformateurs et les distributeurs.

Renforcement du fonds Avenir Bio

- Renforcement du fonds Avenir Bio, financé par le MAA et géré par l'Agence Bio (de 4 à 8 M€/an)
- Soutien de démarches partenariales et pluriannuelles cohérentes proposant le développement d'une offre de produits biologiques
- Soutien des opérateurs économiques : aides aux investissements matériels ou immatériels

Mise en œuvre

- 2 AAP semestriels lancés en 2018
- Opérateur : Agence BIO

Synthèse Axe 3

Axe	Actions	Montant total (Mds€)*	Outils	Détail indicatif (Mds€)*
3. Innovation et structuration des filières 0,5 Md€	3.1. Concours innovation	0,02	PIA3 - Concours d'innovation	0,020
	3.2. Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales	0,4	PIA3 - TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition)	0,040
			PIA3 - Démonstrateurs ADEME	0,050
			PIA3 - AAP dédié "Agriculture et Agroalimentaire de demain"	0,200
			CASDAR - AAP Dédiés	0,120
	3.3. Soutien aux investissements structurants dans les filières	0,1	AAP Filières	0,060
			Fonds Avenir Bio	0,038